



**EQUAL HOUSING
OPPORTUNITY**
PRATIQUES ÉQUITABLES EN
MATIÈRE DE LOGEMENT

Nous appliquons la loi fédérale sur les pratiques équitables en matière de logement

(Nouvelle loi sur les pratiques équitables en matière de logement de 1988)

**La discrimination envers toute personne
en raison de sa race, de sa couleur, de sa religion, de son sexe
de son handicap, de sa situation de famille ou de son origine
nationale est interdite**

- Lors de la vente ou location de logements ou résidences
- Dans les annonces de vente ou location de logements
- Lors du financement des logements
- Dans les dispositions des services de courtage en immeubles
- Dans les estimations des logements
- Persuader un propriétaire à vendre son logement au moindre coût en prétendant que le quartier a perdu de sa valeur parce que des minorités commencent à s'y installer

Toute personne qui pense qu'elle est la victime d'une discrimination en matière de logement peut porter plainte en appelant le :
1-800-669-9777 (appel gratuit)
1-800-927-9275 (télétype)
www.hud.gov/fairhousing

**U.S. Department of Housing and
Urban Development**
**Assistant Secretary for Fair Housing and
Equal Opportunity**
Washington, D.C. 20410